

Chapitre 3 : la linguistique énonciative

COURS 1

Introduction.

Le courant de la linguistique énonciative s'inscrit dans le prolongement de la grammaire structurale des années 60-70. Il approfondit les concepts mis en place dans les années 50 et 60 par le linguiste **Emile Benveniste**. Son principal objectif s'efforce **de tenir compte de la position de l'énonciateur, du locuteur dans** la production d'un énoncé donné. Dans ce sens, la langue n'est plus considérée comme un objet inerte. Le linguiste a une **conception dynamique** de la langue qui n'est plus un simple puzzle **mais une stratégie, un agencement conscient et réfléchi des diverses pièces de la langue**. « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » **E. Benveniste**, *Problème de linguistique*, II, p80.

1. Qu'est-ce qu'énoncer, énoncé, énonciation et énonciateur ?

Selon l'acception du dictionnaire, « *énoncer* » est un verbe transitif qui désigne : exprimer sa pensée, la rendre par des mots. Quant à « *énonciation* », le nom désigne dans son sens le plus large : une action, une manière d'énoncer ; fait d'être énoncé. En linguistique, c'est une production d'un « *énoncé* ». Ce dernier, se définit comme une action d'énoncer ; ce qui est énoncé.

Linguistiquement, il désigne l'ensemble des éléments de communication ayant une signification qui se suffit à elle-même¹. Cependant, le vocable « *énonciateur* » ne figure pas dans un dictionnaire encyclopédique ; il est plutôt le propre des disciplines de spécialité telles que la linguistique, l'analyse du discours et les sciences du langage.

Ces définitions du dictionnaire démontrent que les trois concepts sont intimement liés et représentent une relation d'ordre inductif. C'est-à-dire lorsque le locuteur énonce, cet acte est ce que l'on appelle énonciation et le produit est un énoncé (figure 1)

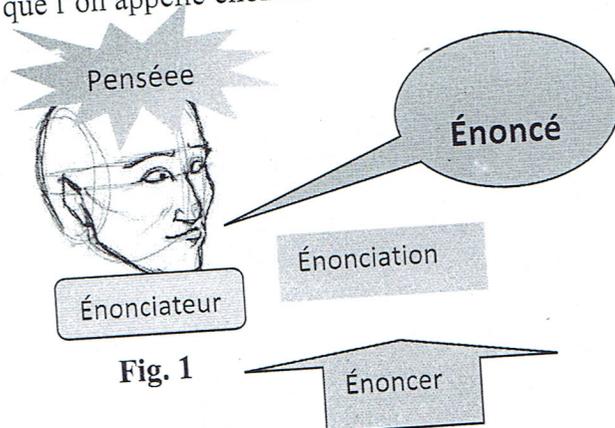


Fig. 1

¹ Dictionnaire HACHETTE, op.cit p 542

LINGUISTIQUE

Dominique Maingueneau rejoint la définition du dictionnaire dans son sens le plus large et avance que l'**Énoncé** est le *produit* de l'acte de l'énonciation. De son caractère *polysémique*, le concept d'**Énoncé** varie de sens d'un domaine à un autre, souligne le linguiste.

Pour Charaudeau, « énoncer » correspond à « l'acte de langage, qui, se compose d'un 'propos référentiel' qui est enchâssé dans un Point de vue énonciatif du sujet parlant, le tout s'intégrant dans une situation de communication »². En d'autres termes, **énoncer** est synonyme d'acte de langage qui émane d'un sujet parlant ayant pour but d'organiser les « catégories de la langue » ; l'**énoncé** représente le *propos référentiel* et le *point de vue énonciatif du sujet* se rapporte à l'énonciation en elle-même ; le tout est dirigé vers un *interlocuteur* qui est censé avoir (dans la plupart du temps) à son tour des propos. Dans cette perspective, le linguiste distingue alors trois fonctions du « **Mode Énonciatif** » :

1. **un rapport d'influence** instauré entre locuteur et interlocuteur dans le sens où le locuteur implique son interlocuteur à travers ses propos et agit sur son comportement. Cette action est désignée par la « **valeur illocutoire** » chez Austin, ou encore la « **la force illocutoire** » chez Searle ; voire les fonctions *expressive* et *conative* chez Jakobson.
2. **le point de vue** du locuteur est annoncé à travers lequel il transmet ses propos dans un but précis.
3. l'**Énonciatif témoigne de la parole de l'autre-tiers**. Ici, on se réfère à l'objet de l'énonciation traité par les interlocuteurs.

En syntaxe, le terme **Énoncé** est défini « *comme l'unité de communication élémentaire, une séquence verbale douée de sens et syntaxiquement complète* »³. D'ailleurs, **énoncé** est très souvent opposé à la *phrase* où cette dernière est représentée comme un type d'énoncé. Ainsi comme dans l'exemple: « **la vie change avec Orange** » ou encore la firme « **si Siemens!** », voire « (un sifflement [pssst]) » sont autant des **énoncés**. Toutefois, étant donné que la syntaxe est une branche de la linguistique, elle n'aborde en aucun cas l'*énonciation* ; considérant cette dernière le propre des autres disciplines telles que la pragmatique dans le sens où la linguistique s'acharne à étudier la *langue* (ici l'énoncé) et non le *langage* (ici l'énonciation), en l'occurrence le produit et non l'acte. Même Saussure, dans son *cours de linguistique générale*⁴, a parlé de la *parole* (énonciation), la définissant comme un acte individuel et personnel qui participe pleinement à la langue, mais ne se laisse pas y intégrer ; ce qui en fait le propre de la linguistique⁵.

J. Dubois, de son côté, donne une définition de l'**énonciation** qui a tendance à être souvent confondue avec celle de la *Modalisation*. Selon lui, « *l'énonciation est définie comme l'attitude du sujet parlant en face de son énoncé* »⁶ ; quant à la *Modalisation*, elle « *définit la marque que le sujet*

² Charaudeau, 1992, op.cit, p 648

³ Maingueneau, D., 1996, op.cit, p 36

⁴ Saussure, F., 1916/1972/1985/1995, *Cours de linguistique générale*, Payot et Rivages, Paris

⁵ Idem, p. 37

⁶ Duhois, J., 1969, « *énoncé et énonciation* », in *langage*, 13, 100_110, cité par Charaudeau, Maingueneau, 2002, op.cit, p 382

qui s'obtient
à l'usage
de la parole
usage de
la parole

Chapitre 3 : la linguistique énonciative

COURS 2

Où est donc passé l'Énonciateur ?

Dans une perspective énonciative, la notion d'« énonciateur », souvent liée à celle de locuteur ou de sujet parlant, doit son intégration comme concept à A. Culioli qui l'a associée à celle de Co-énonciateur. En effet, cette notion n'a pas été vraiment traitée dans les travaux des précurseurs du domaine (C.Bally, E. Benveniste) ; pourtant le concept est intimement lié à ceux d'énoncé et d'énonciation. Cette situation a suscité d'ailleurs des interrogations sur les raisons de cette omission. Un peu plus tard, l'explication est immédiatement associée au concept de « *subjectivité* » dans la mesure où ce dernier et celui d'« énonciateur » sont diamétralement inséparables. D'ailleurs, Charaudeau et Maingueneau soulignent qu'il existe un nombre important de critères liés à cette *subjectivité* en citant les différents types de sujets, parmi eux :

- **Sujet producteur effectif de l'énoncé.** Ici, les linguistes se réfèrent au locuteur en tant qu'« être psychosocial »¹.
- **Sujet organisateur du dire.** Ce sujet s'occupe de la *mise en scène du langage* précédemment réalisée par le *sujet producteur effectif*.
- **Sujet responsable de l'acte de langage.** C'est l'annonceur même de l'énoncé ; celui qui réalise l'acte de parole.
- **Sujet source de point de vue.** À la réalisation d'un acte de langage, celui-là oriente le discours en fonction d'une visée discursive (le but d'un message)
- **Sujet point d'origine des repérages déictiques.** À ce niveau, le sujet renvoie à un *réfèrent* dont l'identification se fait par rapport à la situation dans laquelle il se trouve ; H. Reichenbach (1947) désigne cette situation par l'*entourage spatio-temporel*.
- **Sujet opposé à un autre sujet dans l'altérité fondatrice de l'échange linguistique.** Ici un second sujet adhère à l'échange linguistique.

C'est de cette diversité typologique que sont nés deux pôles opposés : celui qui opte pour cette diversité statutaire liée à la subjectivité et un autre qui est pour l'unicité de l'instance énonciatrice dans le sens où celle-ci se représente seulement par différentes dénominations (locuteur, énonciateur, sujet parlant). Toutefois, les linguistes ne se sont pas séparés au niveau de cette opposition, bien au contraire, leurs travaux ont trouvé un pont intermédiaire pour une double approche. D'abord, Benveniste (1966) expose son interprétation dans son analyse de l'énonciation : « je signifie ». Pour le linguiste, la lecture de ce « je » se fait selon deux manières distinctes :

- (1) Un « je » qui se réfère à un « énonciateur » dans son image la plus basique qui désigne un « sujet parlant » de qui émane cette production verbale sans aucune autre spécification.
- (2) Un « je » qui témoigne de la trace de la présence d'une instance énonciatrice dépendante de l'acte d'énonciation.

¹Cette dénomination est utilisée par Charaudeau dans le circuit externe de son dispositif de mise en scène du langage

LINGUISTIQUE

Ensuite, la même distinction a été conceptualisée par O. Ducrot. Ce dernier parle de l'existence d'un couple « locuteur-L / locuteur-λ ». Le premier, à savoir le « locuteur-L » désigne « *le responsable de l'énonciation considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété* »² ; alors que le second « locuteur-λ » se rapporte à un « *être du monde* » qui possède d'autres propriétés et qui est à la source de l'énonciation.

L'énonciateur occupe donc et même pour un laps de temps déterminé, un statut « privilégié » par rapport à son interlocuteur qui ne fait que le suivre dans son acte. À travers le concept de « subjectivité », l'énonciateur dirige son discours de l'intérieur (niveau textuel) et de l'extérieur (niveau contextuel). Cette faveur s'accomplit au fur et à mesure de l'énonciation, qu'elle soit écrite ou orale.

Toutefois, la dépendance de l'interlocuteur est liée à un choix dans la mesure où celui-ci décide d'interrompre l'énonciateur en lui coupant la parole, en arrêtant la lecture d'un document ou en changeant de chaîne dans le cas d'un support télévisé. Il en est à titre d'exemple le cas du discours publicitaire dans lequel le public dépendrait de l'énonciation du publicitaire jusqu'au moment où le téléspectateur décide de suspendre la transmission en changeant par exemple de chaîne ou en éteignant son téléviseur.

1. Les embrayeurs et les déictiques

Le concept d'« *embrayeur* » dérivé d'embrayage appelé également « *déictique* », « *expressions sui-référentielles* », « *token-reflexives* » ou encore « *symboles indexicaux* », est une traduction française de N. Ruwet du mot anglais « *shifter* ». Ce dernier, figurant chez Jespersen, est paru dans le vocabulaire de Jakobson, en 1963, qui l'utilise dans les quatre types de relations entre code et message, à savoir le message qui renvoie au code.

Jakobson explique à ces propos que « *la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message* »³. Autrement dit, le contexte linguistique constitue, selon le linguiste, le repère par excellence de toute interprétation d'un embrayeur. C'est le cas des référents de tous les pronoms personnels ; par exemple, le « *vous* » dans un énoncé désigne un (des) destinataire(s) du message. Cependant, la pragmatique n'a pas vraiment partagé la vision de Jakobson quant à son expression de « *référence* ». Pour cette discipline, l'expression est usée dans une autre dimension, celle de la référence temporelle dans la pragmatique cognitive.

Les embrayeurs et les déictiques constituent **les aspects indiciels du langage.**

« *Je* » et « *ici* » demandent que le locuteur soit connu
« *Maintenant* » demande que le temps de l'énoncé soit connu

Dans un énoncé, certains mots peuvent renvoyer à l'acte et aux circonstances d'énonciation, ex :

(1) Je viendrai ici demain,
(2) Paul partit là-bas le lendemain.

Dans le premier énoncé : chaque mot renvoie à l'énonciation.

Je = énonciateur

Viendrai + demain = futur par référence au moment où est énoncée cette phrase.

Ici = par référence à l'endroit où se trouve l'énonciateur (je).

² Ducrot, O. 1984, *Le Dire et le dit*, ed. Minuit, Paris, p199, cité par Charaudeau, Maingueneau, 2002, op.cit, p 223

³ Jakobson, R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Minuit, Paris, cité par Charaudeau, P, Maingueneau, D, 2014, Op cit., P 212.